

Les codes priorités – Mouvement intra-départemental 2024

CODE PRIORITE	SUPPORT	CONDITIONS	MODALITE D'AFFECTATION
1 sur vœu précis	mesure de carte scolaire : se référer aux règles applicables aux différents types de mesure		titre définitif
1 sur vœu précis	faisant-fonction sur poste de direction non profilé, vacant durant la totalité de l'année scolaire 2023-2024 et inscrit sur la liste d'aptitude en cours de validité : priorité absolue sur le poste de direction actuel non profilé (quel que soit le rang du vœu)		titre définitif
1 sur vœu précis	stagiaire CAPPEI en 2023-2024 ou candidat libre au CAPPEI session 2024 qui était stagiaire CAPPEI en 2022-2023 : priorité absolue de maintien sur le poste actuel (quel que soit le rang du vœu)		titre provisoire
1 sur vœu précis	enseignant ayant perdu son poste au 02/09/2023 suite à un CLD et désirant réintégrer au 01/09/2024 (quel que soit le rang du vœu)		titre définitif
10	direction 2 classes et plus non profilée	liste d'aptitude de directeur d'école en cours de validité	titre définitif
16 sur vœu précis	direction 2 classes et plus non profilée	priorité de maintien d'un faisant-fonction sur poste de direction non profilé, vacant durant la totalité de l'année scolaire 2023-2024 - <u>sans</u> liste d'aptitude de directeur d'école	titre provisoire
17	direction 2 classes et plus non profilée	aucune	titre provisoire
21	direction école spécialisée	liste d'aptitude directeur d'établissement spécialisé	titre définitif
50	adjoint spécialisé	CAPPEI /CAPA-SH / CAPSAIS / CAEI avec le module de professionnalisation ou le module d'approfondissement correspondant au poste	titre définitif
51	adjoint spécialisé	CAPPEI /CAPA-SH / CAPSAIS / CAEI quelle que soit l'option ou le parcours validé	titre définitif
53	adjoint spécialisé	partant en formation CAPPEI 2024-2025 stagiaire CAPPEI 2023-2024 dont le poste est supprimé	titre provisoire
54	adjoint spécialisé	stagiaire CAPPEI 2023-2024 sollicitant une mutation dans le parcours préparé	titre provisoire
56 sur vœu précis	adjoint spécialisé	priorité de maintien d'un non spécialisé pour les RASED se reporter aux conditions indiquées dans l'annexe départementale	titre provisoire
57	adjoint spécialisé	non spécialisé pour les RASED se reporter aux conditions indiquées dans l'annexe départementale	titre provisoire
70	adjoint sans spécialité	priorité générale	titre définitif
90	annulation automatique	conditions non requises ou poste bloqué/supprimé	vœu neutralisé
99	annulation manuelle	demande d'annulation de vœux de la part de l'enseignant conditions non requises stagiaire CAPPEI : poste incompatible avec parcours préparé postes à profil : rang de vœu incorrect, candidat non retenu, absence de commission (pas de poste vacant)	vœu neutralisé

